

---

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion soit ajourné à demain.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:

Copie des Règlements établis sous l'autorité de la Loi du ministère des Affaires des anciens combattants par ordres en conseil C.P. 394 et C.P. 395, en date du 25 janvier 1950. (Versions anglaise et française.)

Avec la permission du Sénat et,

Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, il est

Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à mardi, le quatorzième jour de mars, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.